Département
de la COTE D'OR

Arrondissement de
BEAUNE

Convocation du
26 février 2024

**SYNDICAT MIXTE DU SCOT
DES AGGLOMERATIONS DE BEAUNE,
NUITS-SAINT-GEORGES ET GEVREY-CHAMBERTIN**

PROCÈS VERBAL DU COMITE SYNDICAL

**SÉANCE DU 6 MARS 2024 – 18H
14 RUE PHILIPPE TRINQUET A BEAUNE**

PRÉSENTS :
PRÉSIDENT : Pierre BOLZE
Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :
Jean-Luc BECQUET, Carole BERNHARD, Pierre BROUANT, Jean-Claude BROUSSE, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Céline DANCER, Pascal MALAQUIN, Jean-Pascal MONIN, Didier SAINT-EVE, Denis THOMAS, Jean-Christophe VALLET.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Pascal BORTOT, Alain CARTRON, Valérie DUREUIL, Pascal GRAPPIN, Philippe RUPIN, Dominique VERET.

EXCUSÉS :
Représentants de la Communauté d'Agglomération Beaune, Côte et Sud :
Sandrine ARRAULT, Gérard GREFFE, Sylvain JACOB, Philippe JACQUELIN, Sébastien LAURENT, Jean MAREY, Rémi MORIN, Michel QUINET, Gérard ROY, Alain SUGUENOT, Guy VADROT.

Représentants de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges : Philippe BALIZET, Jacques BARTHELEMY, Olivier BAYLE, Gilles CARRE, Christophe LUCAND, Jacques MERRA, Hubert POULLOT.

POUVOIRS :
- Jacques BARTHELEMY a donné pouvoir à Pascal GRAPPIN
- Jean-Luc BECQUET a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION
- Philippe JACQUELIN a donné pouvoir à Jean-François CHAMPION
- Jean MAREY a donné pouvoir Jean-Luc BECQUET
- Jacques MERRA a donné pouvoir à Carole BERNHARD
- Hubert POULLOT a donné pouvoir Valérie DUREUIL
- Alain SUGUENOT a donné pouvoir à Pierre BOLZE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Valérie DUREUIL

Avec 19 élus présents, le quorum est atteint, le comité peut valablement délibérer.

Valérie DUREUIL est désignée comme secrétaire de séance.

Pierre BOLZE, Président du Syndicat mixte du SCoT, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 18 octobre 2023
- Délibérations :
  - C 24/01 – Rapport d'activité 2023
  - C 24/02 – Débat d'Orientation Budgétaire 2024

Le Procès-Verbal de la séance précédente en date du 18 octobre 2023 est adopté.

Pierre BOLZE indique à l'assemblée qu'un nouveau chef de projet SCoT est arrivé au syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin, en remplacement de Sandra COUDERT, il s'agit de monsieur Fabien TREILLARD.

Délibération C 24/01 – Rapport d'activité 2023

Pierre BOLZE rappelle que l'année 2023 fut en grande partie consacrée à l'approbation du SCoT, qui a été le projet majeur du syndicat mixte pendant 5 ans. Les élus ont fait un travail très important, notamment en matière de traduction à l'échelle locale des objectifs nationaux d'économie du foncier. Le SCoT s'est ainsi donné pour objectif de diminuer sa consommation foncière de 41% par rapport aux années précédentes, ce qui est notable.

Pierre BOLZE évoque le courrier envoyé par la Préfecture à toutes les communes du territoire à la fin de l'année 2023, qui rappelle les échéances réglementaires de mise en compatibilité des documents d'urbanisme locaux. Il rapporte un échange avec le sous-préfet, dans lequel il a été convenu que tenir ces délais serait compliqué, voire impossible dans la plupart des cas, mais l'essentiel est d'engager la démarche de mise en compatibilité, le syndicat mixte se donnant les moyens d'accompagner les communes dans l'évolution de leurs documents en leur fournissant l'analyse de compatibilité, ce qui nécessite un poste en renfort sur l'année 2024 (81 documents à analyser, recrutement en cours).

Durant l'année 2023, le syndicat mixte a également été sollicité pour émettre des avis sur des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il est nécessaire d'être vigilant quant à ce schéma, car il conduit à essayer de traduire une réglementation de fait inapplicable. Dans ce document, la région Bourgogne-Franche-Comté fait une territorialisation de l'objectif de réduction fixé par la loi, de 50% de la consommation foncière à l'horizon 2031, modulé en fonction des territoires.
La difficulté est que la « Garantie rurale » est venue bousculer tout le travail de territorialisation et le vider de son sens. En effet, toutes les communes ne consommeront pas ce foncier. C'est également une aberration environnementale car, certains territoires, tels que la communauté de communes du pays Châtillonnais, pourront, avec cette garantie, consommer plus sur les prochaines années, que ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, juste parce que le nombre de communes est plus important que la consommation foncière réelle.

Pascal GRAPPIN rappelle que la « Garantie rurale » est une initiative sénatoriale intervenue juste avant les élections de cette chambre.

Pierre BOLZE rappelle également que la Région a retenu la strate des pays pour travailler sur son schéma et définir les objectifs. Ainsi, le SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin est dans le même territoire que la communauté de communes Rives de Saône et que celle de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, ce qui est, là encore, est une décision difficile à comprendre car ces territoires n'ont pas de SCOT, donc se mettre d'accord va être compliqué.

En 2023, le SCoT a également participé au travail de l'association des Climats du vignoble de Bourgogne afin de préparer un document visant à qualifier au mieux les projets d'aménagement et à déterminer leur impact potentiel sur la VUE.

Céline DANCER intervient en indiquant que l'association des climats a demandé d'intégrer l'étude en cours sur l'impact VUE dans son PLU en cours d'élaboration, en annexe.

Pierre BOLZE répond que cette association veille à la conservation des paysages. Néanmoins, il est nécessaire que cette volonté ne freine pas le développement local. Pierre BOLZE rappelle qu'il n'y a pas d'obligation d'associer les Climats à l'élaboration des projets mais que leur apport est souvent utile, notamment lorsqu'il faut faire pression pour empêcher des projets peu qualitatifs.

Bruno MOMBRIAL apporte des précisions sur l'objet de l'étude et sa finalité, rien n'a été validé à ce jour concernant une éventuelle traduction dans les PLU, mais c'est un sujet qu'il faudra aborder.

Ludovic BOURDIN confirme que le classement UNESCO n'est pas opposable et ne revêt aucune obligation.

Pierre BOLZE met au vote la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

Délibération C 24/02 – Débat d'Orientation Budgétaire

Pierre BOLZE précise que l'année 2024 sera consacrée à l'accompagnement des communes du territoire.

Un chargé de mission devrait prochainement être recruté spécialement pour l'analyse de compatibilité des documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) avec le SCoT.

Il ne devrait pas y avoir d'autres dépenses de fonctionnement, à part le remboursement des mises à disposition des agents aux EPCI.

Jean-Christophe VALLET demande si l'impact sur les petites communes rurales de la mise en compatibilité de leur PLU est bien appréhendée, cela peut faire peur et être coûteux.

Pierre BOLZE indique que le souhait du Syndicat est d'être dans une logique d'accompagnement, pas de gendarme. Si l'étude de celui-ci ne révèle pas d'éléments d'incompatibilité, il n'y aura pas de raison de le faire évoluer. In fine le choix de faire évoluer ou non le document d'urbanisme est une compétence communale.

Pascal GRAPPIN estime que l'État n'aura pas les moyens de vérifier la compatibilité.

Pierre BOLZE est du même avis, mais il rappelle que la non compatibilité d'un PLU peut être un motif de contentieux.

Pierre BOLZE met au vote la délibération, qui est approuvée à l'unanimité.

Points divers

Le syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune, Nuits-Saint-Georges et Gevrey-Chambertin a été sollicité pour rendre un avis sur le projet de réalisation d'une centrale photovoltaïque dans la commune de Chevannes. Ce projet a fait l'objet d'un débat suivi d'un vote défavorable de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, lors de sa séance du 5 mars 2024.

Pierre BOLZE estime que le projet a réuni toutes les conditions pour un avis défavorable : il prévoit 19 hectares de déboisement, dans une zone Natura 2000, identifiée en tant que réservoir de biodiversité du SCoT et se trouvant à l'intérieur d'un périmètre de captage. Les mesures « Éviter-Réduire-Compenser » du projet sont très faibles par rapport à l'impact, évident, du projet sur la biodiversité et l'aménagement du territoire.

Pierre BOLZE souligne que la commune étant régie par le règlement National d'Urbanisme (RNU), l'instruction du Permis de Construire est réalisée par les services de l'État, il s'est toutefois entretenu avec le sous-préfet de Beaune à ce sujet afin de s'assurer qu'il n'y aurait pas de décision tacite dans un tel cas.

Le syndicat mixte du SCoT a également été sollicité par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour rendre un avis sur les modifications du SRADDET. Cet avis sera présenté lors du prochain comité syndical.

A la fin des échanges, Pierre BOLZE remercie les participants et clôt la séance.

Le secrétaire de séance
Valérie DUREUIL

Le Président du Syndicat,
Pierre BOLZE

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
02 AVR. 2024
DE BEAUNE